



BUDGET PRIMITIF 2019

Note de présentation

Séance du Conseil Municipal du 25 mars 2019

COMMUNE DE MONTATAIRE

BUDGET PRIMITIF 2019

Sommaire

<u>I. Contexte et cadre d'élaboration du budget primitif 2019</u>	p 3
1. Un contexte national contraint	
2. Le cadre local d'élaboration du budget primitif	
<u>II. Le projet politique municipal traduit dans le budget 2019</u>	p 5
1. Un service public communal fort pour répondre aux besoins de tous les Montatairiens	
2. Les agents municipaux, artisans du service public	
3. Une politique d'investissement soutenue	
4. Les principaux investissements 2019 détaillés	
<u>III. Le budget primitif 2019</u>	p 8
A. <u>La section de fonctionnement</u>	p 8
1. Les recettes réelles de fonctionnement	
2. Les dépenses réelles de fonctionnement	
3. L'autofinancement	
B. <u>La section d'investissement</u>	p 17
1. Les recettes d'investissement	
2. Les dépenses d'investissement	
<u>IV. Le budget annexe lotissement - Les Tertres</u>	p 19

I. Contexte et cadre d'élaboration du budget primitif 2019

1. Un contexte national contraint

Comme indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires (ROB), présenté au conseil municipal du 11 février 2019, le budget primitif 2019 a été préparé dans un contexte économique national tendu mettant sous contrainte les budgets des collectivités territoriales.

Le gouvernement a décidé de supprimer la taxe d'habitation sans engagement ferme sur la compensation aux collectivités. La loi de programmation des finances publiques maintient le cap de la réduction du besoin de financement des collectivités territoriales, via la contractualisation entre l'Etat et les collectivités présentant un budget de fonctionnement supérieur à 60 millions. La Cour des comptes juge dans son dernier rapport sur les finances locales, incertains les résultats attendus quant à ces contrats triennaux.

Le gouvernement précédent avait décidé de réduire fortement la dotation globale de fonctionnement aux collectivités, par la part forfaitaire. Ce qui s'est traduit pour la commune de Montataire par une amputation d'1,4 million d'euros entre 2013 et 2018. Le gouvernement actuel a choisi de geler les concours financiers de l'État aux collectivités, à l'exception des dotations de péréquation. La Municipalité ne peut accepter cette contraction des moyens alloués aux territoires, alors même que les besoins ne cessent de croître et que les Français, notamment via le mouvement des gilets jaunes, demandent davantage de services publics.

2. Le cadre local d'élaboration du budget primitif

A Montataire, au 1^{er} janvier 2019, la population municipale est de 13 345 habitants. Selon les derniers chiffres de l'Insee (2015), à Montataire le nombre de ménages fiscaux imposés est de 4831 (38%), le revenu médian se situe autour de 13 300 € (9600 € dans le quartier des Martinets) et le taux de pauvreté s'élève à 29,3% (contre 15% en France métropolitaine). Les besoins sociaux et les besoins en services publics sont donc particulièrement importants.

En termes de recettes, conformément aux engagements pris, la Municipalité n'augmente pas pour 2019 les taux d'imposition des taxes d'habitation ou foncières. Une perte de produits est attendue pour la taxe foncière, du fait du déclassement de certains bâtiments de l'entreprise Goss et d'une nouvelle division cadastrale suite à une cession de parcelle pour l'entreprise Arcelor-Mittal.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la Municipalité s'est toujours attachée à en maîtriser l'évolution ; alors que l'offre de services à la population n'a cessé d'évoluer.

Pour mémoire, l'évolution moyenne des charges de gestion a été de :

- période 2013 - 2014 : +3,49 %
- période 2014 - 2015 : - 1,45 %
- période 2015 - 2016 : - 1,90 %
- période 2016 - 2017 : +1,63 %

Au regard de ces éléments, afin de présenter un budget en équilibre permettant le fonctionnement des services publics et leur qualité, pour la première fois, le budget primitif est présenté avec une prévision d'évolution de - 1,66% en nette baisse (hors charge de la dette) par rapport au budget primitif 2018. Cette baisse est le fruit de la recherche d'économies et des efforts de gestion.

Cependant, la Municipalité ne se satisfait pas de cette baisse et poursuit activement son combat pour le renforcement des moyens dédiés au financement des services publics locaux.

Sous l'effet des mesures d'économies engagées et la hausse modérée de la fiscalité en 2016, l'effet ciseau a été évité. La Municipalité a décidé de ne pas recourir à la reprise de provisions dans le cadre du budget 2019 et de l'adopter avec la reprise anticipée du résultat.

Le budget primitif 2019 s'élève à **32,52 millions d'euros** (mouvements d'ordre et réels) :

- 23.621.738 euros en fonctionnement
- 8.899.809 euros en investissement.

II. Le projet politique municipal traduit dans le budget 2019

1. Un service public communal fort pour répondre aux besoins de tous les Montatairiens

En dépit du contexte budgétaire contraint, la Municipalité a fait le choix de maintenir une qualité de service public communal. Face à un gouvernement qui donne aux plus riches, mais qui dans les faits ne se soucie que peu de ceux qui sont les plus pauvres, les élus réaffirment leur volonté de conforter la commune et son service public qui constitue un bien commun, véritable rempart contre les logiques libérales.

Dans la continuité de l'engagement municipal, il s'agit de répondre aux problématiques quotidiennes des habitants, de leur offrir un cadre éducatif, sportif et culturel épanouissant et de maintenir la solidarité envers les plus démunis et les personnes âgées. Le soutien aux associations locales, socio-éducatives, culturelles et sportives et celles concourant au développement du lien social est poursuivi.

Cet objectif se retrouve dans le projet municipal articulé autour de trois axes :

- la poursuite du soutien à l'éducation : par de meilleures conditions d'accueil dans les structures petite-enfance, par des moyens conséquents alloués aux secteurs de l'enfance, du scolaire et de la restauration collective (introduction de nouvelles pratiques : circuits courts, repas offrants ponctuellement une alternative aux produits carnés), par le développement du numérique à l'école, par le soutien continu à la jeunesse, par le maintien des activités éducatives, culturelles et sportives.
- le maintien de la solidarité, du bien-vivre ensemble.
- le développement de la Ville et d'un cadre de vie agréable, grâce à des projets urbains maîtrisés et la préservation de l'environnement.

2019 verra également la poursuite de la facilitation des démarches administratives des citoyens : que ce soit par le biais du développement des démarches en ligne (e-administration) ou en améliorant les conditions d'accueils des usagers et de travail des agents. L'ouverture des nouveaux locaux du CCAS constituera un axe fort de l'action municipale 2019.

2. Les agents municipaux, artisans du service public

Parallèlement, les élus portent un soin particulier à la politique de gestion des ressources humaines. Mais face aux baisses des recettes, elle est obligée de contenir l'évolution de la masse salariale, ce qui entraîne une dégradation des conditions de travail des agents. Tous, dans leurs services respectifs, sont soumis à la difficulté de répondre aux administrés avec moins de moyens. Pour 2019, la Ville s'engage dans deux axes d'action : le maintien d'une bonne qualité de vie au travail et la montée en puissance de l'action sociale envers les agents les plus modestes. Malgré la volonté forte de la Municipalité, la poursuite de ces deux axes risque d'être mise à mal par les orientations gouvernementales, qui annonce 70 000 suppressions de postes dans la fonction publique territoriale d'ici 2022.

3. Une politique d'investissements soutenue

Concernant l'investissement, le mandat 2014-2020 a vu se réaliser deux grandes opérations, mobilisatrices de crédits : la maison de santé et le pôle culturel de la Halle Perret. Pour l'année 2019, la Municipalité a décidé de consacrer l'investissement à des opérations de proximité, améliorant la vie des quartiers et de ses habitants. Les priorités concernent la maintenance du patrimoine et le vieillissement de certains équipements, notamment sportifs, le développement des opérations de mises en accessibilité (Pave et Adap) et la réfection de voiries.

La Municipalité est très attentive au cadre de vie des Montatairiens. Dans ce sens, le budget 2019 conforte les actions liées à la propreté et à l'environnement. Le programme de renouvellement urbain, qui prendra son essor dès 2020 est anticipé. Il s'agit par ailleurs de travailler sur la mixité sociale et sur l'urbanisation raisonnée du territoire communal, en lien avec une politique foncière ambitieuse. Une attention particulière est portée sur le quartier des Tertres et du centre-ville (place Auguste Génie et Ambroise Croizat).

Les principaux investissements 2019 détaillés :

a) La voirie / le cadre de vie

- deuxième tranche d'aménagement de la place Auguste Génie (708 858 €) : reprise des trottoirs, de l'éclairage public, de la voirie, installation d'un panneau lumineux d'affichage dynamique, implantation d'une aire de jeux pour enfants dans le square Pierre et Léa Léger, création d'une passerelle sur le Thérain en lien avec la liaison douce
- réfection de la rue Victor Hugo - première tranche du carrefour de la rue Lesieur à la rue du 8 mai 1945 (525 000 €). *La deuxième tranche aura lieu en 2020 et concernera la rue Victor Hugo, de la rue du 8 mai 1945 à l'avenue François Mitterrand (865 000 €).*
- quartier des Tertres : percées paysagères, création d'un parking et installation d'une aire de jeux (138 200 €)
- maire annexe des Martinets : aménagements des espaces extérieurs (130 000 €)
- travaux sur les placettes axe Quénardel Jaurès (80 000 €) et axe Lénine - Jaurès (90 000 €)
- installation de panneaux de signalisation directionnelle : 100 000 €
- mise en œuvre du plan lumière (60 000 €)
- plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (Pave) (50 000 €) :
- entretien des chemins ruraux (25 000 €)

b) Le patrimoine bâti

- crèche et multi accueil (169 690 €) : travaux de réfection (salle de bain, chauffage, vide sanitaire), réfection des revêtements de sol pour la crèche, peintures et remplacement des fenêtres
- agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public (Adap) (130 000 €) : tennis couvert, stade Marcel Coëne, résidence autonomie Maurice Mignon, espace Huberte D'Hoker, nouveau CCAS, école maternelle Henri Wallon.
- travaux d'accessibilité sur les accès : crèche et multi-accueil, école maternelle Danièle Casanova, bibliothèque Paul Eluard, Espace de rencontres

- résidence autonomie Maurice Mignon : remplacement des menuiseries tranche 1 (120 000 €) ; réfection de 6 logements (20 000€) ; transformation de deux salles de bain (10 000 €)
- logements communaux Paul Langevin : remplacement de la toiture (110 000 €)
- sécurisation des équipements ouverts au public (100 000 €)
- réfection de deux toitures des pavillons de l'ALSH (90 000 €)
- remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville (65 000€)
- écoles maternelles et élémentaires : divers travaux de maintenance du patrimoine (59 100 €)
- locaux associatifs : rideau métallique pour le local 13 rue du 19 mars et réfection de peintures (45 450 €) ; réfection du revêtement de sol pour le local associatif ABSS (2 550 €)
- réhabilitation du presbytère – chantier d'insertion (40 000 €)
- cuisine centrale : divers travaux de maintenance du patrimoine (16 600 €)
- bibliothèque Paul Eluard : réfection des couvertures des garages et désamiantage (16 400 €)

c) Les équipements sportifs

- gymnase Armand Bellard : travaux toiture (140 000 €) et nouvel éclairage (50 000 €)
- gymnase Paul Langevin : remplacement de la toiture (110 000 €)
- salle de boxe Marcel Coëne (50 500€) : nouveaux revêtements de sols (18 500 €), pose d'un faux-plafond (22 000 €), remplacement de l'éclairage (10 000 €)
- gymnase Marcel Coëne : remplacement des menuiseries du hall (45 600 €)
- stade Marcel Coëne : installation d'un système d'arrosage automatique (34 000 €)
- tribunes Marcel Coëne : réfection des joints de dilatation (6 000 €)

III. Présentation du budget primitif 2019

A. La section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de cette section sont estimées à 21.889.633 euros (hors provisions et produits financiers) et sont en baisse de 1,17% par rapport au budget 2018. Cependant, après la reprise anticipée du résultat au budget primitif 2019, les recettes sont en augmentation de +5,39%.

	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018	BP 2019
	CA					BP	
Recettes de fonctionnement (Hors Produits financiers, Provision, cession)	22 532 904	23 007 728	22 513 269	22 659 180	22 892 871	22 147 675	21 889 633
Variation	1,64%	2,11%	-2,15%	0,65%	1,03%	-3,26%	-1,17%
Attribution de compensation	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 487 647
Variation	1,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Recette de fonctionnement hors AC	11 045 257	11 520 081	11 025 622	11 171 533	11 405 224	10 660 028	10 401 986
Variation	2,29%	4,30%	-4,29%	1,32%	2,09%	-6,53%	-2,42%
013 Atténuation de charges	231 491	247 060	220 605	261 208	248 848	155 000	150 000
Variation	-15,67%	6,73%	-10,71%	18,41%	-4,73%	-37,71%	-3,23%
70 Produits des services	708 001	725 949	655 848	658 923	696 329	720 310	643 200
Variation	9,77%	2,54%	-9,66%	0,47%	5,68%	3,44%	-10,71%
73 Impôts et taxes	5 110 610	5 519 155	5 382 742	5 601 187	5 646 385	5 671 283	5 422 103
Variation	-5,18%	-0,86%	-3,16%	3,25%	-8,27%	9,04%	-10,15%
74 Dotations et participations	4 581 669	4 515 415	4 361 243	4 166 439	4 066 526	3 704 235	3 824 782
Variation	9,31%	8,26%	9,42%	-2,39%	5,59%	-28,24%	4,83%
75 Autres produits de gestion courante	409 670	404 276	388 498	465 043	475 077	400 700	357 400
Variation	-2,09%	-1,32%	-3,90%	19,70%	2,16%	-15,66%	-10,81%
77 Produits exceptionnels (Hors cession)	3 816	108 225	16 686	18 732	272 058	8 500	4 501
Variation	-88,01%	2736,19%	-84,58%	12,26%	1352,34%	-96,88%	-47,05%

a) Chapitre 73 – les impôts et taxes

Produit des 3 taxes locales et de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle

	2 013	2 014	2 015	2 016	2017-Bases			2018-Bases			2 019	Variations 2019/Autiquidées			
					Prévisionnelles	Notifiées	Autiquidées	Prévisionnelles	Notifiées	Autiquidées	Prévisionnelles	2018			
					BP	1259 COM	CA	BP	1259 COM	CA	BP				
Bases nettes															
Taxe d'habitation	8 460 387	8 613 448	9 167 452	8 833 975	8 922 315	8 932 000	8 870 606	8 977 053	9 025 000	9 034 420	9 124 764	+90 344	+ 1,0%		
Taxe Foncière Bâtie	12 202 083	12 431 555	12 650 538	12 802 027	12 930 047	12 898 000	12 886 557	13 041 196	12 576 000	12 603 264	12 284 000	- 319 264	-2,5%		
Taxe Foncière Non Bâtie	51 636	52 801	51 286	51 536	52 051	51 700	52 095	52 720	52 700	52 705	53 232	+527	+ 1,0%		
Taxe Professionnelle :															
Taux votés															
Taxe d'habitation	7,86%	7,86%	7,86%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	+0	+ 0,0%		
Taxe Foncière Bâtie	33,38%	33,38%	33,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	+0	+ 0,0%		
Taxe Foncière Non Bâtie	79,73%	79,73%	79,73%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	+0	+ 0,0%		
Taxe Professionnelle															
Produits															
Taxe d'habitation	664 986	677 017	720 562	715 551	722 707	723 491	718 519	727 141	731 025	731 788	739 106	+7 318	+ 1,0%		
Taxe Foncière Bâtie	4 073 055	4 149 653	4 222 750	4 401 337	4 445 350	4 434 332	4 430 398	4 483 563	4 323 629	4 333 002	4 223 239	- 109 763	-2,5%		
Lissage							-18					+0	#DIV/0!		
Taxe Foncière Bâtie après lissage							4 430 380	4 483 563	4 323 629	4 333 002	4 223 239	- 109 763	-2,5%		
Taxe Foncière Non Bâtie	41 169	42 098	40 890	42 321	42 745	42 457	42 780	43 294	43 277	43 281	43 714	+433	+ 1,0%		
Taxe Professionnelle															
TOTAL 3 taxes	4 779 210	4 868 768	4 984 202	5 159 209	5 210 802	5 200 280	5 191 679	5 253 998	5 097 931	5 108 071	5 006 059	- 102 012	-2,0%		

La commune n'a pas reçu à ce jour la notification des bases fiscales. Les prévisions s'élèvent à 5.006.059 € sans modification des taux avec prise en compte de la baisse conséquente de la base de la taxe foncière de l'entreprise Arcelor Mittal. Une nouvelle évaluation fiscale a été réalisée suite à une division cadastrale relative à une cession de parcelle, qui a entraîné une réduction importante des bases. Cette nouvelle base prévisionnelle de taxe foncière prend également en compte une légère augmentation relative à la situation de l'entreprise Akzo Nobel pour laquelle la commune a perçu des rôles supplémentaires en 2018 suite à un redressement fiscal. Ce qui permet de majorer pour partie la base de la taxe foncière pour 2019.

A compter de 2018, le coefficient d'actualisation des bases dépend des indices calculés par l'Insee et non plus du coefficient d'actualisation forfaitaire légal.

Les taux de fiscalité pour 2019 restent inchangés, conformément aux engagements de la Municipalité.

Tableau - stabilité des taux de fiscalité depuis 2016 :

Taux	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	8,10 %	8,10 %	8,10 %
Taxe sur le foncier bâti	34,38 %	34,38 %	34,38 %
Taxe sur le foncier non bâti	82,12 %	82,12 %	82,12 %

b) chapitre 74 – les dotations et participations

- La dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité urbaine (Dgf et Dsu):

A ce jour la commune n'a pas reçu la notification de la dotation globale de fonctionnement. Le gouvernement ayant annoncé un gel de la partie forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, il a été estimé prudent d'inscrire au budget primitif 2019 le même montant qu'au budget primitif 2018, soit 203 359 euros.

Tableau - baisse de la dotation globale de fonctionnement entre 2013 et 2018 :

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 628 623 €	1 467 294	1 006 737 €	568 282 €	266 744 €	203 359 €
PERTE ANNUELLE		-161 329 €	-460 557 €	-438 455 €	-301 538 €	-63 385 €
PERTE CUMULEE		-161 329 €	-621 886 €	- 1060 341 €	-1 361 879 €	-1 425 264 €

Concernant la dotation de solidarité urbaine, l'enveloppe nationale progresse faiblement cette année : +90 millions en 2019 contre +110 millions en 2018 et +180 millions en 2015-2016-2017. Le montant inscrit au budget primitif 2019 est identique à la notification 2018, soit 2.563.311 millions d'euros. Pour rappel, la DSU vise à donner plus de moyens aux communes qui font face à d'importantes problématiques sociales. C'est ainsi qu'en 2018 Montataire s'est classée au 53^e rang parmi les 676 communes de plus de 10 000 habitants les plus défavorisées.

Tableau – évolution de de la dotation de solidarité urbaine entre 2013 et 2018 :

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 551 189 €	1 647 831 €	1 950 016 €	2 259 717 €	2 448 319 €	2 563 311 €
EVOLUTION ANNUELLE		96 642 €	302 185 €	309 701 €	188 602 €	114 992 €
EVOLUTION CUMULEE		96 642 €	398 827 €	708 528 €	897 130 €	1 012 122 €

- les allocations compensatrices :

Les allocations compensatrices sont des dotations versées par l'Etat, en contrepartie des décisions d'exonérations décidées par lui au fur et à mesure des lois de finances successives ; elles jouent le rôle de variables d'ajustement et n'ont cessé de diminuer chaque année. Elles ne nous ont pas encore été notifiées mais sont estimées à 257.662 euros.

- l'enveloppe du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Par mesure de prudence, la commune a prévu une diminution d'un montant de 12.000 euros.

- l'attribution de Compensation reversée par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Elle s'élève à 11.487.647 euros. Elle a remplacé l'ancienne taxe professionnelle, transférée à l'intercommunalité sous le nom de « cotisation économique territoriale ». Elle est figée depuis 2011 et représente près de 52% du budget de fonctionnement de la commune.

Pour mémoire, elle peut être réévaluée, à la hausse ou à la baisse, à chaque nouveau transfert de charges ou dans le cas où une diminution des bases réduit le produit disponible.

c) Chapitre 75 – les produits des services et du domaine

Il s'agit des produits des services (crèche et multi accueil, accueils de loisirs, restaurants scolaires, ateliers...) et du domaine, des subventions et participations diverses, du produit de diverses taxes (droits de mutation, taxe sur la publicité...), des produits financiers et exceptionnels. Ils sont estimés à 2.195.190 millions d'euros contre 2.278.137 millions d'euros au budget primitif 2018.

Les redevances des services à caractère social sont prévues à la baisse d'environ – 50.000 euros par rapport au budget 2018 en raison de la mise en place d'un numérisé dans le procédé des inscriptions des familles pour l'accès aux prestations de l'ALSH, la réservation pour la restauration scolaire, un grand nombre de familles avec une facture émise selon un taux horaire très faible.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 21.011.538 euros, soit en baisse de 1,65 % par rapport au budget primitif 2018.

a) chapitre 011 – les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 5.571.100 € et représentent 26,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont présentées avec une évolution à la baisse de -3,5 % possible grâce aux efforts de l'ensemble des services de la ville.

b) chapitre 012 – les charges de personnel

Pour le budget 2019 les frais de personnel d'un montant de 13.188.000 euros représentent 62 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2019, une réduction des dépenses de personnel a été appliquée pour un montant de -130.040 euros par rapport au budget prévisionnel 2018 mais de + 3,78 % par rapport au réalisé 2018.

Tableau - évolution des dépenses de personnel de 2013 à 2019 :

	2013 (CA)	2014 (CA)	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 BP
	12,373 millions d'euros	13,081 millions d'euros	13,020 millions d'euros	12,853 millions d'euros	13,025 millions d'euros	12,708 millions d'euros	13,188 millions d'euros
<i>Evolution de CA à CA</i>	2,53%	5,72%	-0,47%	-1,28%	1,34%	-2,44%	

L'évolution globale est maîtrisée. La masse salariale évolue sous l'effet des augmentations de cotisations sociales notamment de retraite et d'accident du travail, sous l'effet de la revalorisation de la catégorie C, même si elle ne s'est pas accompagnée d'une augmentation réelle du traitement. Pour l'année 2019, la cotisation salariale retraite CNRACL augmente à nouveau pour la huitième année consécutive. Elle atteint 10,83% au lieu de 10,56%. Elle correspondait à 7,85% en 2010. Cette augmentation est absorbée toutefois par la poursuite de la revalorisation indiciaire décidée dans le cadre de la réforme PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations). Un à cinq points indiciaires seront versés aux agents, alors que la valeur du point est figée depuis février 2018 à : 4,6860 euros.

La cotisation accident du travail au titre du contrat d'assurance des risques statutaires est descendue de 3,46 % à 1,69 % en 2018. Cela a entraîné une économie de 100.000 € environ par année. Quant à la cotisation accident du travail du régime général pour les agents contractuels et les agents à temps incomplet, elle est passée de 3,41% à 1,81%. La politique portée par la commune de prévention des risques professionnels et d'accompagnement des agents explique cette diminution.

Les heures supplémentaires, du fait de la mobilisation des gilets jaunes, sont défiscalisées depuis le 1^{er} janvier 2019 par une suppression des cotisations sociales et par un non assujettissement à l'impôt sur le revenu. Cela représente pour le budget une baisse d'environ 30.000 euros.

Enfin, la commune poursuit ses efforts de maîtrise par des remplacements non immédiatement pourvus, des départs non remplacés et par une politique de suivi de chaque poste budgétaire. C'est ainsi qu'il est prévu de contenir la masse salariale à un niveau de 2% maximum par an. Pour atteindre cet objectif, la ville a été contrainte de s'engager annuellement au non remplacement de quatre agents par an. La commune maintient sa politique actuelle de gestion des ressources humaines sur tous les domaines en portant l'accent sur la formation, avec la mise en place du compte personnel de formation et sur la prévention des risques professionnels pour favoriser le maintien dans l'emploi.

c) Chapitre 65 – les charges de gestion courante

Les charges de gestion sont de 2.120.585 euros, représentant 10% des dépenses réelles de fonctionnement. L'estimation est présentée avec une baisse de -1,1% par rapport au budget primitif 2018. Le chapitre 65 concerne à la fois pour partie :

- les subventions de fonctionnement attribuées aux associations par le conseil municipal, soit 1.010.880 €, légèrement supérieures au budget primitif 2018
- la subvention versée au Centre Communal d'Actions Sociale, soit 100 000 €, montant identique au budget primitif 2018
- les participations versées aux syndicats intercommunaux (piscine, base de loisirs), soit 784.405 €
- les frais de mission et de formation des élus, soit 7.900 €
- le financement d'un chantier d'insertion et du financement de BAFA (28.950 €).

d) Chapitres 22 et 67 - les charges exceptionnelles et dépenses imprévues

Les crédits de 131 853 € de ces chapitres concernent essentiellement les subventions exceptionnelles ainsi que les bourses et prix. Leurs montants sont en baisse de (-13,2 %) par rapport au budget primitif 2018.

Evolution des charges de gestion

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Evol BP 2019 / BP 2018	
								€	%
011 Charges à caractère général	5 421 300	5 471 212	5 197 487	5 004 226	5 189 699	5 777 660	5 571 100	-206 560	-3,58%
<i>Evolution</i>	0,5%	0,9%	-5,0%	-3,7%	3,7%	11,3%	-3,6%		
012 Frais de personnel	12 373 016	13 081 854	13 019 986	12 853 137	13 025 293	13 287 880	13 188 000	-99 880	-0,75%
<i>Evolution</i>	2,5%	5,7%	-0,5%	-1,3%	1,3%	2,0%	-0,8%		
014 Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0	0	+0	NC
<i>Evolution</i>	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
65 Autres charges de gestion	2 182 046	2 138 406	2 148 228	2 147 085	2 105 936	2 145 921	2 120 585	-25 336	-1,18%
<i>Evolution</i>	-1,3%	-2,0%	0,5%	-0,1%	-1,9%	1,9%	-1,2%		
Sous total : charges de gestion courante	19 976 362	20 691 473	20 365 701	20 004 448	20 320 928	21 211 461	20 879 685	-331 776	-1,56%
<i>Evolution</i>	1,5%	3,6%	-1,6%	-1,8%	1,6%	4,4%	-1,6%		
67 Charges exceptionnelles	106 749	92 478	116 334	87 506	97 677	107 005	89 610	-17 395	-16,26%
<i>Evolution</i>	-41,6%	-13,4%	25,8%	-24,8%	11,6%	9,6%	-16,3%		
68 Provision perte produit TP	0	0	0	0	0	0	0	+0	NC
<i>Evolution</i>	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
Sous total : charges exceptionnelles, provisions	106 749	92 478	116 334	87 506	97 677	107 005	89 610	-17 395	-16,26%
<i>Evolution</i>	-41,6%	-13,4%	25,8%	-24,8%	11,6%	9,6%	-16,3%		
Total charges gestion, exceptionnelles, provisions	20 083 111	20 783 951	20 482 035	20 091 954	20 418 605	21 318 466	20 969 295	-349 171	-1,64%
<i>Evolution</i>	1,1%	3,5%	-1,5%	-1,9%	1,6%	4,4%	-1,6%		
66 Charges financières	51 957	45 438	58 359	55 984	81 900	80 000	80 000	+0	+0,00%
<i>Evolution</i>	-1,2%	-12,5%	28,4%	-4,1%		42,9%	0,0%		
Sous total : charges financières	51 957	45 438	58 359	55 984	81 900	80 000	80 000	+0	+0,00%
<i>Evolution</i>	-1,2%	-12,5%	28,4%	-4,1%	46,3%	-2,3%	0,0%		
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	44 899	42 243	-2 656	-5,92%
<i>Evolution</i>	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
Total général	20 135 068	20 829 389	20 540 394	20 147 938	20 500 505	21 443 365	21 091 538	-351 827	-1,64%
<i>Evolution</i>	1,1%	3,4%	-1,4%	-1,9%	1,7%	4,6%	-1,6%		

e) L'annuité de la dette

Le montant de l'annuité passe de 459.212 € en 2018 à 456.300 € en 2019. Quant au montant de l'encours (montant total des emprunts restant à rembourser), il s'élève à 5.599.612 € au 1^{er} janvier 2019 contre 5.981.054 € au 1^{er} janvier 2018.

Le ratio dette par habitant pour la ville s'élève à 414 € contre 931€ pour les villes de la même strate. (source DGCL : *Les collectivités locales 2016 en chiffres*).

Etat de la dette engagé au 1er janvier 2019

ANNEE	En cours au 1er janvier	Capital	Intérêts	Annuité	En cours au 31/12/N
2019	5 599 611,68	383 426,49	72 873,56	456 300,05	5 216 185,19
2020	5 216 185,19	386 232,85	68 209,01	454 441,86	4 829 952,34
2021	4 829 952,34	457 792,71	63 495,89	521 288,60	4 372 159,63
2022	4 372 159,63	461 687,09	57 774,01	519 461,10	3 910 472,54
2023	3 910 472,54	465 678,08	51 955,52	517 633,60	3 444 794,46
2024	3 444 794,46	469 768,43	46 037,72	515 806,15	2 975 026,03
2025	2 975 026,03	420 627,46	40 017,81	460 645,27	2 554 398,57
2026	2 554 398,57	424 924,78	33 892,99	458 817,77	2 129 473,79
2027	2 129 473,79	345 488,72	27 660,24	373 148,96	1 783 985,07
2028	1 783 985,07	344 822,42	24 024,68	368 847,10	1 439 162,65
2029	1 439 162,65	246 657,09	20 362,51	267 019,60	1 192 505,56
2030	1 192 505,56	248 518,74	16 894,39	265 413,13	943 986,82
2031	943 986,82	147 878,48	13 398,88	161 277,36	796 108,34
2032	796 108,34	148 735,10	11 259,76	159 994,86	647 373,24
2033	647 373,24	149 605,61	9 106,75	158 712,36	497 767,63
2034	497 767,63	150 490,23	6 939,63	157 429,86	347 277,40
2035	347 277,40	151 389,16	4 758,20	156 147,36	195 888,24
2036	195 888,24	152 302,66	2 562,20	154 864,86	43 585,58
2037	43 585,58	43 585,58	351,19	43 936,77	0,00
TOTAL		5 599 611,680	571 574,940	6 171 186,620	

3. L'autofinancement

Le montant de l'autofinancement prévisionnel net, après remboursement de l'annuité de la dette, est estimé à 422.949 euros contre 329.310 euros en 2018, hors reprise des provisions. Grâce à la reprise anticipée du résultat dans le budget primitif, l'autofinancement net passe à 1.875.780 euros. Pour rappel, il était d'un montant de 425.685 euros lors du débat d'orientation budgétaire du 11 février dernier.

Capacité d'autofinancement								
		2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	BP 2018	BP 2019
	Produits de fonctionnement courants	22 532 904 + 1,6%	23 007 728 + 2,1%	22 513 269 -2,1%	22 659 180 + 0,6%	22 892 871 + 1,0%	22 147 675 -3,3%	23 342 463 + 5,4%
+	Reprise sur Provisions	2 400 000	600 000	600 000	0	0	0	0
+	FNPTP perte de produit TP	0	0	0	0	0	0	0
	Total produits	24 932 904	23 607 728	23 113 269	22 659 180	22 892 871	22 147 675	23 342 463
-	Charges de gestion courantes	20 083 111 + 1,1%	20 783 951 + 3,5%	20 482 035 -1,5%	20 091 954 -1,9%	20 418 605 + 1,6%	21 363 365 + 4,6%	21 011 538 -1,6%
-	Provisions pour risques (perte de produit TP)	0	0	0	0	0	0	0
=	Excédent brut fonctionnement	4 849 793	2 823 777	2 631 234	2 567 227	2 474 266	784 310	2 330 925
-	Annuité de la dette	380 740	373 800	269 690	293 164	404 977	455 000	455 145
=	Capacité autofinancement nette ou Besoin de financement de l'annuité	4 469 053 0	2 449 977 0	2 361 544 0	2 274 063 0	2 069 289 0	329 310 0	1 875 780 0
		4 469 053	2 449 977	2 361 544	2 274 063	2 069 289	329 310	1 875 780

B. La section d'investissement

1. Les recettes réelles d'investissement et l'autofinancement net

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4.903.120 euros et se répartissent ainsi :

- 1.641.325 euros de subventions diverses (Etat, région, département...),
- 597.000 euros de fonds de compensation de la T.V.A., amendes de police, taxe d'aménagement, autres participations
- 9.015 euros de cessions d'immobilisations (vente du patrimoine)
- 1.875.780 euros d'autofinancement net
- 780.000 euros d'emprunt

2. Les dépenses réelles d'investissement (hors capital de la dette)

Pour le budget primitif 2019, les dépenses d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à 4 903 120 TTC hors capital de la dette (rappel BP 2018 : 5.276.005 euros TTC).

Elles se répartissent ainsi :

- 1.045.100 euros pour les travaux de maintenance du patrimoine (budget primitif 2018 : 865 300 euros).
- 3.415.570 euros pour les opérations nouvelles d'investissement. (budget primitif 2018 : 3 690 170 euros).
- 362.000 euros pour les acquisitions de matériel et de mobilier (budget primitif 2018 : 573 545 euros).
- 42.000 euros de fonds de concours à verser à l'Acso (participation à la passerelle Ambroise Croizat)
- 28.740 euros d'acquisitions foncières
- 9.710 euros pour les immobilisations financières (avance au budget annexe lotissement).

IV. Le budget annexe 2019 lotissement “Les Tertres”

Il est uniquement prévu, sur ce budget annexe pour l'année 2019 l'intégration des intérêts de l'emprunt que la ville a contracté en 2014 sur le budget principal pour un montant global de 700 000 €, relatif à l'opération foncière d'acquisition des terrains à bâtir au lieu-dit “Les Tertres”. Le montant des intérêts en 2019 représente la somme de 9.855 € sur le budget annexe lotissement.

		DEPENSE DE LA SECTION de FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION de FONCTIONNEMENT
V O T E	Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	19 710,00	19 710,00

R E P O R T S	Reste à Réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
	Résultat de Fonctionnement reporté	0,00	0,00

TOTAL de la Section de Fonctionnement	19 710,00	19 710,00
--	------------------	------------------

INVESTISSEMENT (mouvements réels et mouvements d'ordre)

		DEPENSE DE LA SECTION d'Investissement	RECETTES DE LA SECTION d'Investissement
V O T E	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 855,00	9 710,00
R E P O R T S	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	
	Solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté	0,00	145,00

TOTAL de la Section d'Investissement	9 855,00	9 855,00
---	-----------------	-----------------

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	29 565,00	29 565,00